

Page: 1/8

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

# 1.1 Identificateur de produit

# Nom du produit BETOFIX RM

Code du produit 1092

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Catégorie du produit PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler

Emploi de la substance / de la préparation Mortier de réparation

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/Fabricant:

Remmers AG

Rosengartenstrasse 1

8608 Bubikon

Tel.: +41 (0) 55 253 00 80 E-Mail: info@remmers-ag.ch

Service chargé des renseignements : ehs@remmers.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51); Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

info@toxinfo.ch Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

info@toxinfo.ch

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

innerhalb Deutschlands: 0800 181 7059 within USA and Canada: 1-800-424-9300 outside USA and Canada: 001-703-527-3887

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

#### Mention d'avertissement Danger

### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ciment

Page : 2/8

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

# Nom du produit BETOFIX RM

(suite de la page 1)

# Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

# Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### 2.3 Autres dangers faible temeur eu chromate selon directive 2003/53 EG

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

### **Description:**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers [% w/w]:			
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	poudre de quartz substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥50-≤70%	
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≥5-<10%	
CAS: 7778-18-9 EINECS: 231-900-3	sulfate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥2,5-<5%	
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	poudre de quartz STOT RE 1, H372	≥0,5-≤1%	
CAS: 9004-34-6 EINECS: 232-674-9	cellulose substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	0,1-≤0,25%	
CAS: 554-13-2 EINECS: 209-062-5	carbonate de lithium Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	0,1-≤0,25%	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

après inhalation : En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion: Envoyer immédiatement chercher un médecin

Indications destinées au médecin : voir point 3

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page: 3/8

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

# Nom du produit BETOFIX RM

(suite de la page 2)

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Aucune mesure particulière n'est requise.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière

Eviter le contact avec la peau. Eviter le contact avec les yeux.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Protéger de l'eau

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien dépoussiérer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière.

### Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Tenir pût des appareils de protection respiratoire.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : neant

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker à sec

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Tenir les emballages hermétiquement fermés

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :			
CAS: 14808-60-7 poudre de quartz			
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,15 a mg/m³ P C1a SSc;		
CAS: 65997-15-1 ciment			
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m³ S;Staub		
CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium			
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 3 a mg/m³ SSc;		

(suite page 4)

Page: 4/8

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

# Nom du produit BETOFIX RM

(suite de la page 3)

	(Suite de la page 9)	
CAS: 14808-60-7 poudre de quartz		
	Valeur à long terme: 0,15 a mg/m³ P C1a SSc;	
CAS: 9004-34-6 cellulose		
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 3 a mg/m³	
CAS: 554-13-2 carbonate de lithium		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,2 e mg/m³ Valeur à long terme: 0,2 e mg/m³ SSc;als Li	

### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

### Equipement de protection individuel :

### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions.Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

#### Protection respiratoire:

Si la concentration de solvants dépasse les valeurs limites MAK, il convient d'utiliser un appareil de respiration agréé et destiné à cet usage.

Filtre P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

### Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

### Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques celon EN 166.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales.

État physique solide

Couleur: selon désignation produit

Page: 5/8

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 06.12.2022 Date d'impression: 06.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

# Nom du produit BETOFIX RM

(suite de la page 4)

Odeur: inodore Seuil olfactif: Non déterminé. Point de fusion : > 1000 °C Point d'ébullition : non déterminé Non déterminé.

Inflammabilité (solide, gazeux) : Limites d'explosivité :

inférieure: Non déterminé. supérieure : Non déterminé. Point d'éclair : non applicable Température d'inflammation : non applicable Température de décomposition : Non déterminé.

ca. 12 valeur du pH (100 g/l) à 20 °C:

Viscosité:

cinématique: Non applicable. dynamique: Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec

soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé. Pression de vapeur : Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: >2 g/cm<sup>3</sup> Densité relative. Non déterminé. Densité de vapeur: Non applicable. Caractéristiques des particules Voir point 3.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: poudre

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

VOC CH: 0,00 %

Modification d'état

Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant **Aérosols** néant **Gaz comburants** néant Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant néant

Liquides comburants Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant Page: 6/8

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

# Nom du produit BETOFIX RM

(suite de la page 5)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique

### Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

# 10.6 Produits de décomposition dangereux:

néant, lors d'une utilisation correcte

néant, lors d'un stockage conformément aux prescriptions

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## 12.7 Autres effets néfastes

#### Autres indications écologiques :

Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

(suite page 7)

Page : 7/8

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

# Nom du produit BETOFIX RM

(suite de la page 6)

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### **Recommandation:**

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assigné.

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

17 01 01 Béton de démolition

### Emballages non nettoyés :

#### **Recommandation:**

Elimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant		
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU			
DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA			
Class	néant		
14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA	néant		
, , ,	nount		
14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin :	Non		
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au			
recueil IBC	Non applicable.		
Indications complémentaires rlatit au transport			
:	Pas de produit dangereux selon les règlements ci - dessus		
"Règlement type" de l'ONU:	néant		

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (813.11)
- Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (814.81)
- Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)
- Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils OCOV (814.018)
- Ordonnance sur la protection de l'air (814.318.142.1)
- Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (814.012)
- Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (814.610.1)
- Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (832.30)
- Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: valeurs VME/VLE (remarques), risques physiques, contraintes physiques

(suite page 8)

Page: 8/8

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

# Nom du produit BETOFIX RM

(suite de la page 7)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

### Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

### **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

#### Prescriptions nationales:

**VOCV (CH)** 0,00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches téchniques" relatives aux spécifications de livraison.

#### Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

Service établissant la fiche technique : Département Sécurité des produits / EHS

Date de la version précédente: 25.01.2021 Numéro de la version précédente: 5

# Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1